



Le Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre vous invite à prendre rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, 24, Place Gambetta 36028 Châteauroux Cedex ☎ 02 54 34 17 77 e-mail : cfe@indre.cci.fr
☎ 02 54 53 52 46 Angélique Jacquet - Assistante en formalités
☎ 02 54 53 52 44 Francis Gautier - Responsable CFE

MODIFICATION DE LA DUREE

IMPRIME : M2

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous forme de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECES A FOURNIR

- Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire certifié conforme.
NB : les procès-verbaux doivent être enregistrés (payant) auprès du centre des impôts (prévoir au moins 3 exemplaires car les impôts en gardent un).
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifiés conformes par le représentant légal.
- Une copie de l'annonce légale ou attestation de parution.

FRAIS DE GREFFE

- 89,80 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

OBSERVATION

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir.